

6/05/2018
REMISE DE PRIX



**REMISE DES PRIX DE L'ÉDUCATION CITOYENNE, LA
ROCHE-SUR-YON, 16 MAI 2018**

La remise des prix de l'Education Citoyenne 2017-2018 a eu lieu le mercredi 16 mai à la Préfecture de la Roche-sur-Yon.

Accueillis à la Préfecture dans le salon Claude ERIGNAC par M. Benoît BROCARD, Préfet de Vendée, les élèves, professeurs et parents d'élèves des 17 écoles primaires, collèges et lycées - publics et privés - ayant concouru pour le prix de l'Education Citoyenne assistaient le mercredi 16 mai après-midi à la remise des prix de cet appel à projets initié par la section de Vendée de l'ANMONM en partenariat avec la Direction des Services de l'Education Nationale de Vendée, auquel s'associe la Direction de l'Enseignement Catholique.

23 actions reflétant les préoccupations de la jeunesse d'aujourd'hui, constituaient l'édition 2017-2018: le devoir de mémoire, la lutte contre le harcèlement scolaire, l'ouverture sur la jeunesse du monde, le développement de l'esprit civique, l'engagement citoyen et le bénévolat associatif, la solidarité, la préservation de l'environnement, la médiation des conflits et l'entraide mutuelle, la fraternité, la bienveillance, la mixité et l'égalité entre filles et garçons, l'éducation à un usage raisonné des réseaux sociaux, la sensibilisation et la lutte contre la radicalisation djihadiste... sont les thèmes qui ont nourri les actions présentées cette année, dont la gravité et la grande qualité ont été relevées.

En ouvrant la cérémonie, Mme Michèle PELTAN, présidente de la section de Vendée de l'ANMONM, entourée de Mme Anne-Marie BAZZO, directrice académique, de M. Dominique REMAUD représentant M. le Directeur de l'Enseignement Catholique de Vendée, de M. Jacques AUDUREAU, PDG de l'entreprise Hydrokit et généreux donateur, de M. François BON, Conseiller Départemental, précisait que ces actions, réalisées par 68 élèves de primaire, 895 collégiens et 155 lycéens ont concerné au total plus de 3?200 élèves. Pour sa part, Mme BAZZO a tenu à remercier et féliciter les équipes pédagogiques et l'ensemble des personnels des établissements scolaires qui ont soutenu et encadré les jeunes promoteurs des actions à la réussite desquelles ont souvent contribué les parents et familles.

En conclusion, M. le Préfet tenait à dire sa grande satisfaction d'accueillir à la Préfecture les élèves acteurs de ces initiatives, leurs encadrants et les familles et, insistant sur les valeurs de la devise de la République ?"Liberté, Egalité, Fraternité» il appelait les jeunes à mettre en œuvre quotidiennement la bienveillance et la fraternité vis-à-vis d'autrui et notamment les exhortait à respecter et faire respecter les règles de la sécurité routière dans notre département si touché par les accidents de la route.

Mme Michèle PELTAN procédait ensuite à l'énoncé du palmarès pour la remise des prix constitués pour tous les établissements de diplômes et d'une série de livres offerts par la section ANMONM, le Conseil Départemental, le Conseil Régional et la Ville de La Roche-sur-Yon, ainsi que de chèques pour les 3 premiers prix de chaque catégorie collective, pour les 2 prix individuels et pour le prix spécial du jury «Devoir de Mémoire»:

Ecoles primaires :

- 1er prix attribué à l'école Georges Clémenceau des Sables d'Olonne pour son action « rencontres internationales » avec un chèque de 200 €
- 2ème prix attribué à l'école Notre-Dame de la Salette de La Rabatelière pour son action «? Défi Recylum ?» avec un chèque de 150 €,
- 3ème prix attribué à l'école «? Les Petits Pérusiens » du Poiroux pour son action « passeport du civisme ?» avec un chèque de 100 € Prix d'honneur attribué à l'école l'Eolière de Chantonay pour son action «? médiation par les pairs ?».

Collèges :

- 1er prix attribué au collège Jean Rostand des Herbiers pour son action «? Vélo citoyen sportif ?» avec un chèque de 200 €
- 2ème prix attribué au collège Sainte-Marie de Chavagnes-en-Pailleurs pour son action « bénévolat associatif »
- 3ème prix attribué au collège Stéphane Piobetta d'Aubigny pour son action « A la rencontre des enfants de Mitsio»

- prix d'honneur au Collège Stéphane Piobetta d'Aubigny pour ses actions «?Education à un usage raisonné des réseaux sociaux » et « Mixité, Egalité entre les filles et les Garçons », au collège Sainte-Marie à Chavagnes-en-Paillers pour ses actions «?Journée de la Fraternité et «?Médiation par les Pairs?», au collège Jean Rostand des Herbiers pour son action «?course contre la faim?», au collège Notre-Dame du Port de l'Île d'Yeu pour son action «?Solidarité-Citoyenneté?», au collège Les Gondoliers de La Roche-sur-Yon pour son action «?création d'une représentation théâtrale - mémoire de l'esclavage?», au collège Amiral Merveilleux du Vignaux des Sables d'Olonne pour son action «?médiation par les pairs?».

Lycées catégorie Individuel :

- 1er prix attribué à M. Alvaro Pasanau, élève du lycée Notre-Dame de Fontenay-le-Comte pour son action « Justice Jeune - lutte contre le harcèlement scolaire ?» avec un chèque de 200 €
- 2ème prix attribué à Mlle Coline Yvon, élève du lycée Savary de Mauléon des Sables d'Olonne pour son action «? sensibilisation par l'art au harcèlement ?» avec un chèque de 150 €.

Lycées catégorie Collectif :

- 1er prix attribué au lycée Saint-Gabriel (LP coiffure-esthétique) de Saint-Laurent-sur-Sèvre pour son action « Ateliers bien-être en milieu carcéral ?» avec un chèque de 200 €.
- 2ème prix attribué au lycée professionnel Edouard-Branly de La Roche-sur-Yon pour son action «? la semaine des écoles hôtelières - lutte contre le gaspillage alimentaire ?» avec un chèque de 150 €?
- 3ème prix attribué au lycée Jean XXIII des Herbiers pour son action «? Création d'une maison des lycéens ?» avec un chèque de 100 €?
- Prix spécial du jury catégorie « devoir de mémoire » attribué au lycée Valère-Mathé d'Olonne-sur-Mer pour son action « Verdun, lieu de mémoire et de recueillement 1918 – 2018 » avec un chèque de 150 €.
- Prix d'honneur attribué au lycée professionnel Edouard-Branly de La Roche-sur-Yon pour son action « chefs solidaires - le lycée Branly cuisine pour le sidaction »
- Prix d'honneur attribué au lycée Saint-François d'Assise de la Roche-sur-Yon pour son action « sensibilisation et lutte contre la radicalisation djihadiste des jeunes filles mineures françaises ».